

3.71 et 3.63 p. 100. Encore s'agissait-il d'une municipalité. Notre gouvernement paiera près de 5 p. 100 pour des emprunts à court terme, tandis qu'une municipalité émettait des débentures à échéance de 25 ans à 3.71 p. 100.

Ces obligations à court terme, comme les obligations à long terme, ne sont pas rachetables. Les détenteurs peuvent les réaliser à n'importe quel moment, mais les contribuables doivent financer le taux d'intérêt élevé qu'elles portent jusqu'en 1971. Le ministre lie les mains des futurs gouvernements par ces obligations à court terme autant qu'il l'a fait lorsqu'il a émis des obligations à long terme. Si elles étaient rachetables, un gouvernement pourrait les révoquer plus tard lors d'une période d'emprunts plus faciles et les émettre de nouveau à un taux d'intérêt moins considérable. C'est exactement ce qu'a fait le gouvernement du très honorable R. B. Bennett. Il a racheté des obligations et a épargné des millions de dollars à la population canadienne.

Le ministre pourra prétendre que nous ne saurions espérer qu'on obtienne de l'argent au même taux que dans les années 30. Il pourra montrer aussi que les obligations de la nouvelle série ne se vendraient pas aussi facilement si elles étaient révocables. Cet argument ne tient pas, car au cours des premières années de la décennie 50, le gouvernement a remboursé certains des emprunts qu'il avait contractés sous forme d'obligations rachetables. Si l'ancien gouvernement a pu procéder de la sorte avec des obligations portant intérêt de 2½ p. 100, pourquoi le gouvernement ne le peut-il pas avec des obligations qui rapportent 5 p. 100 ou plus? En finançant de cette façon, on a pourvu le marché des obligations à court terme d'un taux d'intérêt plus élevé que celui que portent la plupart des obligations à longue échéance. Le marché des valeurs à long terme continuera vraisemblablement de traverser une crise qui sera attribuable au niveau élevé des taux hypothécaires et aux nouvelles obligations que l'on émettra sous peu.

Je reconnais que ces nouvelles obligations ne sont pas négociables dans le sens qu'elles peuvent être vendues sur le marché, mais elles continuent à déprécier la valeur des obligations à long terme que détient le public. Ce nouveau mode de financement alourdit progressivement le service annuel de l'intérêt. Comme je l'ai signalé il y a un instant, le taux d'intérêt passe de 4½ p. 100 à 4½ p. 100 pour atteindre 5 p. 100, et notre service annuel de l'intérêt enregistrera une hausse correspondante. Pour donner aux députés une idée de ce que représentent nos paiements annuels en

intérêts, je constate que le 31 mars 1957, l'intérêt sur les dettes échues s'élevait à 437 millions de dollars. Le 31 mars 1961, il atteignait 628 millions de dollars, soit près de 50 p. 100 de plus. D'après les prévisions budgétaires de 1956-1957, les paiements pour d'autres exigibilités intéressant la dette se chiffraient par 80 millions de dollars, tandis que, d'après les prévisions budgétaires de 1960-1961, le total se montait à 145 millions de dollars, soit près de 50 p. 100 de plus. Je crois comprendre que cet article est encore à la hausse cette année.

Par conséquent, si l'on se reporte de nouveau aux crédits de 1956-1957, l'on constate que l'amortissement annuel à l'égard des obligations, des escomptes, des primes et des commissions s'est élevé à 11.3 millions, alors que, dans les crédits de 1960-1961, il était de 33.3 millions, soit une hausse de 300 p. 100. Ce sont des années d'or pour ceux qui touchent des commissions, mais certes pas pour les contribuables. L'autre soir, le député de Leeds a dit que le premier ministre et le ministre des Finances étaient allés dans sa circonscription avant les dernières élections. Ils ont promis d'aider les provinces et les municipalités. Le député a ensuite signalé que les municipalités urbaines de sa circonscription ont toutes haussé leurs taux d'imposition depuis ce temps-là. Je puis dire que toutes les municipalités de la région de Niagara ont majoré sensiblement leurs taux d'imposition depuis cette époque. Si elles ont dû agir de la sorte, c'est parce qu'elles ont eu à payer un taux d'intérêt plus élevé sur leurs obligations. Je sais qu'un peu d'argent est parvenu jusqu'aux municipalités par l'intermédiaire des provinces. Je sais que les municipalités ont reçu des paiements plus élevés, mais cet argent n'a pas suffi à payer l'intérêt supplémentaire qui leur a été imposé par suite des politiques financières du présent gouvernement.

Le premier ministre a fait bien des promesses, et je pense que celles qu'il a faites à Welland étaient sans doute très intéressantes au point de vue local. Des personnes qui s'y trouvaient m'ont dit qu'il a parlé d'une voix très émue et qu'il a déclaré ne pas comprendre pourquoi l'ancien gouvernement avait pu être assez négligent pour permettre qu'il y ait du chômage. Il s'est aussi adressé aux cultivateurs. Il a fortement condamné l'ancien gouvernement parce qu'il avait permis aux prix des asperges de tomber de 22½ cents à 21½ cents la livre, à cause des importations. Qu'est-il arrivé depuis? Le chômage n'a jamais atteint un niveau aussi bas que dans ce temps-là. Lorsqu'il a parlé aux agriculteurs en termes émus, il était peut-être sincère, mais lors de la campagne agricole subséquente, ce n'est pas 22½ cents ou plus que les cultivateurs ont touchés pour